



# UNIVERSITÉ DE MONCTON

## EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

*L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son engagement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.*

### CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

#### Comité de gouvernance

## Appel de manifestations d'intérêt

#### Aux personnes intéressées

Nous vous invitons à consulter le document intitulé « *Processus de nomination à titre de membre du Conseil des gouverneurs* » pour des renseignements portant sur les pouvoirs du Conseil des gouverneurs, sa composition et les exigences en tant que membres du Conseil.

#### Ouverture de poste

Le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton est investi des pouvoirs de direction de l'Université. Le Conseil des gouverneurs sollicite des mises en candidature pour deux postes à son Conseil :

- **Membre résidant dans la région du Sud-est nommé par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans**
- **Membre résidant dans la région de l'Atlantique nommé par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans**

Prière de remplir le formulaire de candidature ci-joint et de le faire parvenir à l'adresse suivante dans les meilleurs délais :

Comité de gouvernance  
Secrétariat général  
18, avenue Antonine-Maillet  
Université de Moncton, Campus de Moncton  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

## Banque de noms

N'hésitez pas à manifester votre intérêt à devenir membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton. Nous vous invitons à remplir le formulaire de candidature. Votre nom sera automatiquement considéré lors d'une ouverture de poste.

## Composition du Conseil

Le Conseil est composé de 27 membres votants dont 20 proviennent de l'extérieur de l'Université et y siègent de façon bénévole. La représentation est répartie de la façon suivante conformément à la *Loi sur l'Université de Moncton*.

a)	La chancelière
b)	Le recteur et vice-chancelier
c)	Trois membres du personnel enseignant des trois campus
d)	Trois étudiants des trois campus
e)	Trois membres des associations des anciens, anciennes et amis
f)	Trois membres des régions Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est du N.-B.
g)	Trois membres des régions hors Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est du N.-B.
h)	Six membres, dont deux de chaque région du Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est du N.-B.
i)	Quatre membres hors du N.-B. dont deux résidents de l'Atlantique

## Délimitation des régions Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est du Nouveau-Brunswick

- La région du Nord-Ouest est composée des circonscriptions de Victoria-Tobique, Grand-Sault-Drummond-Saint-André, Restigouche-La-Vallée, Edmundston-Saint-Basile et Madawaska-les-Lacs telles que décrites dans l'annexe A du règlement du Nouveau-Brunswick 2006-27 établi en vertu de la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*.
- La région du Nord-Est est composée des circonscriptions de Campbellton-Restigouche-Centre, Dalhousie-Restigouche-Est, Nigadoo-Chaleur, Bathurst, Nepisiguit, Caraquet, Lamèque-Shippagan-Miscou, Centre-Péninsule-Saint-Sauveur, Tracadie-Sheila et Baie-de-Miramichi-Néguac (excluant la ville de Miramichi) telles que décrites dans l'annexe A du règlement du Nouveau-Brunswick 2006-27 établi en vertu de la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*.
- La région du Sud-Est est composée des circonscriptions de Miramichi-Baie-du-Vin, Kent, Rogersville-Kouchibouguac, Kent-Sud, Shediac-Cap-Pelé, Tantramar, Memramcook-Lakeville-Dieppe, Dieppe-Centre, Moncton-Est, Moncton-Sud, Moncton-Nord, Moncton-Crescent, Petitcodiac, Riverview et Albert telles que décrites dans l'annexe A du règlement du Nouveau-Brunswick 2006-27 établi en vertu de la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*. »